



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E16449

VALABLE JUSQU'AU 17/10/2027

ÉDITÉ LE

27/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1980

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/03/2016
30 000

Raison sociale : S.C.E. ESPARGILIERE

Sigle : SCE

240 BOULEVARD HENRI BARBUSSE
91210 DRAVEIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 320 707 532 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2100698-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021469171704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021469171704

Téléphone : 01 69 03 71 77

Fax : 01 69 83 03 54

Portable : 06 08 97 06 03

Site Internet :

E-mail : jerome@espargiliere.fr

Responsabilité légale :

ESPARGILIERE JEROME PRÉSIDENT / ESPARGILIERE JOEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	10/10/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/10/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	10/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.